

Le devoir de vigilance

L'enjeu pour les Directions Achats : Améliorer la relation fournisseur et devenir le business partner reconnu pour gérer « le capital fournisseur » tout au long de la supply chain.

Selon l'enquête de BPI France « La parole aux fournisseurs », 38% des fournisseurs soulignent que la pertinence des sollicitations RSE n'est pas au rendez-vous et 63% des fournisseurs sondés n'estiment pas leurs clients comme matures concernant les thématiques RSE. Le Devoir de Vigilance, par son périmètre est de nature à faire progresser les organisations achats dans leur mise en place des achats responsables.

L'étude révèle également que 87 % des fournisseurs ne sont pas accompagnés par leurs clients dans leurs démarches RSE. Là aussi, comme exposé et illustré dans ce guide, la bonne gestion du Plan de vigilance par les organisations achats permet de résoudre ce manque grâce au suivi imposé des plans d'actions.

L'obligation de mise en place du Devoir de Vigilance s'accompagnera d'une valorisation des fournisseurs qui gèrent mieux leur exposition aux risques et qui ainsi contribuent favorablement au « capital fournisseur » du donneur d'ordre.

Les 5 obligations liées aux activités des sous-traitants et fournisseurs

- 1- Réaliser une cartographie des risques liés aux achats**
- 2- Mettre en œuvre des procédures d'évaluation régulière de la situation des sous-traitants et des fournisseurs**
- 3- Mettre en œuvre des actions adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves liées aux activités des sous-traitants et fournisseurs**
- 4- Mettre en place un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques liés aux activités des sous-traitants et fournisseurs**
- 5- Mettre en place un dispositif de suivi des mesures mises en œuvre vis-à-vis des activités des sous-traitants et fournisseurs et d'évaluation de leur efficacité**

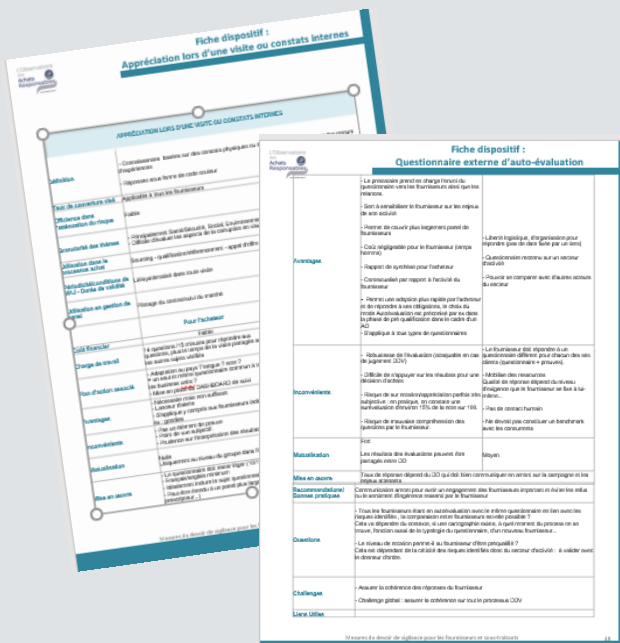
La loi sur le Devoir de Vigilance impose de mettre en place les mesures adaptées d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves. Or, les remontées des acheteurs montrent qu'il n'est pas toujours aisé de concilier besoin en efficacité, ressources à disposition et justification auprès des parties prenantes (internes et externes). Les fiches proposées dans cet ouvrage répondent à ces questions.

10 dispositifs sont inventoriés et détaillés dans le guide blanc :

- ✓ Charte ou autre engagement réciproque
- ✓ Clause contractuelle standard /spécifique dans contrat
- ✓ Appréciation lors d'une visite sur site et constat interne
- ✓ Questionnaire interne
- ✓ Questionnaire externe d'auto-évaluation
- ✓ Audit documentaire tierce partie
- ✓ Audit sur site par équipe interne DO
- ✓ Audit sur site par prestataires
- ✓ Systèmes de veille
- ✓ Ecoute de la voix des travailleurs (Worker's voice)

Les éléments qui sont présentés dans les fiches détaillées :

- ✓ Définition et exemples
- ✓ Taux de couverture visé
- ✓ Efficience dans l'atténuation du risque
- ✓ Granularité des thèmes
- ✓ Durée de validité – Périodicité et conditions de mise à jour
- ✓ Coût et mobilisation des ressources en interne et chez le fournisseur
- ✓ Plan d'action
- ✓ Avantages et Inconvénients
- ✓ Mutualisation possible
- ✓ Phases du processus achats pertinentes
- ✓ Intégration IT/SRM
- ✓ Recommandations de mise en œuvre
- ✓ Bonnes pratiques
- ✓ Challenges, liens Utiles



6 témoignages

Evolution 2015-2019 du suivi des pratiques sociales et environnementales des fournisseurs par les grandes entreprises (+1000 salariés)

L'élaboration d'une cartographie des risques RSE par catégorie d'achats

Les questionnaires RSE internes

Les audits RSE en commun du secteur bancaire

Utilisation de la clause contractuelle

14 fiches synthèse pour mener sa démarche de vigilance

La loi sur le Devoir de Vigilance

Quels thèmes prendre en compte dans la cartographie ?

Premiers retours d'expérience sur l'application de la loi sur le Devoir de Vigilance

La cartographie des risques liés aux achats

L'identification des risques bruts

L'analyse des risques nets

La hiérarchisation des risques

Les procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs

Les référentiels d'audits sociaux

Les recommandations liées aux audits

Les actions d'atténuation des risques ou de prévention des atteintes graves

La démarche PDCA pour mener les plans d'action auprès des fournisseurs

Comment adapter les mesures de vigilance aux différents contextes ?

La communication du Plan de Vigilance au niveau de la Direction Achats

Fiche synthèse 1 : La loi sur le Devoir de Vigilance

Entreprises concernées? Plus de 5 000 salariés en France / Plus de 10 000 salariés dans le monde

Portée de la loi? Sociétés mères et sociétés contrôlées / Les filiales et les sociétés contrôlées

Domaine d'application? Droits humains et libertés fondamentales / Santé et sécurité des personnes / Environnement

Obligations? 1. Une cartographie de risques / 2. Des procédures d'actions / 3. Des actions de prévention / 4. Un mécanisme de reporting / 5. Un dispositif de reporting

Fiche synthèse 2 : Quels thèmes prendre en compte dans la cartographie ?

Environnement

- Pollution de l'eau
- Pollution des sols
- Pollution de l'air
- Emissions de gaz à effet de serre
- Biodiversité / Déforestation / Utilisation des sols
- Déchets
- Atteintes aux ressources (énergie, eau, matières premières)
- Nuisances sonores et visuelles
- Gestion des ressources hydriques
- Bien-être animal

Sécurité et la santé des personnes - Impact sur la sécurité physique et morale des personnes et sur leur identité (identité des personnes dans des situations à risque telles que incendie, séismes, ...)

- Expositions aux produits chimiques
- Travail sur machine
- Risque physique
- Risques psycho-sociaux
- Risque électrique
- Risque biologique

Droits de l'Homme et aux libertés fondamentales (reprise de l'étude EDH) - Difficulté d'identifier les risques pour toutes les zones et tous les endroits - ex en France les risques sur les horaires décalés

- Travail des enfants
- Liberté d'association
- Discrimination et harcèlement
- Travail forcé (traite des êtres humains, esclavage moderne)
- Légimité du travail (embauches, contrats...)
- Egalité de rémunération
- Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective
- Droit foncier - Accès à la terre - Expropriation
- Sécurité alimentaire
- Vie privée - données personnelles (ex : prestation de commissaires aux comptes, données)
- Horaires de travail et rémunération (risque de ne pas voir appliquer ce qui est prévu dans les conventions fondamentales de l'OIT - et droit local) (salaire décent, salaire minimum)

Fiche synthèse 8 : Les procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs

1. Familles d'achats prioritaires identifiées

Les risques liés aux familles d'achats identifiées, les familles d'achats sont prioritaires, mais à ce stade, aucune information relative aux fournisseurs n'est connue

A	XXXXXXXXXX
B	XXXXXXXXXX
C	XXXXXXXXXX
D	XXXXXXXXXX
E	XXXXXXXXXX

2. Mise en place de procédures d'évaluation des sous-traitants et des fournisseurs

Les procédures sont choisies en fonction du niveau de risque de la famille d'achats

A	XXXXXXXXXX
B	XXXXXXXXXX
C	XXXXXXXXXX
D	XXXXXXXXXX
E	XXXXXXXXXX

3. Identification des risques ou des atteintes au niveau du fournisseur

→ Grâce aux procédures d'évaluation, on peut connaître le niveau de risque ou la présence d'atteintes graves chez un fournisseur

→ Dans un souci de priorisation, on peut accepter de renoncer à l'évaluation pour certains fournisseurs qui sont à priori à risque. On ne connaît alors toujours pas l'état des choses chez le fournisseur pas évalué. Ces choix sont basés sur les données disponibles et peuvent être basés sur les retours d'expérience et l'analyse de risques.

A noter : les risques et le statut classés sont créés par les entreprises. Ils peuvent être basés sur les retours d'expérience et l'analyse de risques réalisées au sein de l'entreprise.



Guide blanc

**Mettre en place les mesures
adaptées pour gérer le Devoir
de vigilance pour les
fournisseurs et sous-traitants**

86 pages

10 fiches dispositifs

6 témoignages

14 fiches de synthèse

Observatoire des Achats Responsables

Pour obtenir le guide blanc :

contact@obsar.asso.fr

ObsAR : 30 avenue Edouard Belin 92500 Rueil-Malmaison

Secrétariat permanent

Tél : 07.87.03.17.53

L'Observatoire des Achats Responsables (ObsAR), est un « think tank » privé / public créé en 2010 qui a pour objectif de proposer un espace privilégié d'échanges, de connaissance et d'approfondissement des bonnes pratiques en matière d'Achats Responsables.

Membre de la Plateforme nationale pour la RSE, l'ObsAR édite des guides pratiques produits par ses groupes de travail, participe à de nombreux événements « achats » et publie annuellement le Baromètre des Achats Responsables. Site Internet : www.obsar.asso.fr